

COMMUNIQUE COVID-19

Suites aux annonces gouvernementales, la ville de Beauzac s'adapte :

- 1) Les Etablissements Recevant du Public sont fermés jusqu'à nouvel ordre et par conséquent toutes les activités associatives sont suspendues. Seuls les groupes scolaires et périscolaires sont autorisés à utiliser ces locaux.
- 2) La mairie assurera des permanences TELEPHONIQUES le lundi matin, le mardi et le jeudi matin. L'accueil du public se fera sur RDV SEULEMENT le mercredi et le vendredi en journée ainsi que le samedi matin.
- 3) La médiathèque travaille actuellement à la mise en place d'un service drive. Plus d'informations à venir.
- 4) Le marché hebdomadaire reste maintenu seulement pour les stands alimentaires et pour les stands de vente de graines, semences, et plants d'espèces fruitières ou légumières et en veillant à ne pas rassembler plus de 6 personnes à la fois (jauge de 4m² par personne). Le port du masque est obligatoire.

Nous vous rappelons que pendant la durée du confinement, vous ne pouvez vous déplacer que pour des motifs exceptionnels et muni de l'attestation ci-jointe.

Toutes les infos officielles sur la situation sur le site www.gouvernement.fr